

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de ses accessoires. Chacune est calculée pour les données suivantes :

Chute nette	350 mètres.
Débit	375 litres-secondes.
Puissance effective	1250 chevaux.
Nombre de tours	500 par minute.

Le diamètre extérieur de la roue turbine est de 1500 mm. Les conditions imposées pour la régularité de marche sont les mêmes qu'à Vouvry pour les turbines de 2000 chevaux, savoir que l'emballement ne doit pas dépasser 18 à 20 % de la vitesse normale, pour le cas de la suppression brusque de la puissance totale. Le régulateur est aussi le même, la seule différence est qu'il est accouplé directement à l'arbre de la turbine, tandis qu'à Vouvry la commande se fait par courroie.

Si l'on avait voulu adopter le type des turbines de Vouvry de 2000 chevaux, c'est-à-dire avec volant combiné avec la roue-turbine, on aurait été amené à un poids énorme pour le volant, attendu que celui-ci n'aurait pu avoir qu'un diamètre extérieur égal à celui de la roue soit 1500 mm. seulement, ou du moins peu différent.

Pour éviter cet inconvénient, on a adopté un volant séparé de 2400 mm. de diamètre extérieur, placé en dehors de la bache de la turbine, mais toutefois entre les deux mêmes paliers. Le poids de ce volant est de 5750 kg. Il est, comme à Vouvry, entièrement en tôle d'acier avec moyeu en acier coulé.

La roue-turbine est composée d'aubes-poches en acier coulé assemblées entre deux disques en tôle d'acier, le tout rivé sur un moyeu en acier coulé.

Comme on le voit, tous les organes fixés sur l'arbre de la turbine présentent une grande sécurité au point de vue du danger de rupture par l'effet de la force centrifuge et peuvent supporter sans risques la vitesse d'emballement. Tous ces organes ont été soigneusement et séparément équilibrés et malgré la vitesse circonférentielle très grande du volant, la marche des turbines ne donne lieu à aucune trépidation.

L'eau arrive à la turbine par un tuyau vertical en acier coulé de 400 mm. de diamètre. L'injecteur a deux orifices rectangulaires de 38/65 mm. placés l'un à côté de l'autre et se réglant simultanément. Le bec rapporté, facilement remplaçable, et le tiroir obturateur sont en bronze phosphoreux.

Le tuyau vertical d'arrivée de l'eau et l'injecteur sont entièrement enfermés dans la bache, de sorte qu'en cas de rupture d'une de ces pièces, l'usine est préservée de l'inondation. Pour visiter ou remplacer le bec injecteur, on enlève la calotte de la bache, ce qui se fait facilement, car il n'y a aucun organe fixé sur cette calotte.

Les paliers de la turbine et la bache sont portés sur un cadre de fondation très robuste en fonte.

On peut voir encore sur la figure 7 la construction de la vanne cylindrique équilibrée à marche rapide de 400 mm. de diamètre intérieur. Elle est commandée à la main ; les tubulures d'entrée et de sortie forment un angle de 90°.

L'organe obturateur, qui est un cylindre garni d'une chemise en bronze, se meut verticalement ; il est muni à son extrémité inférieure, comme pour les vannes de Vouvry, du dispositif à fenêtres destiné à produire une fermeture graduelle à la fin de la course.

Les robinets-vannes d'arrêt, du type ordinaire de 400 mm. de diamètre, sont fixés directement contre le collecteur ; ils sont pourvus de by-pass.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les régulateurs automatiques de vitesse sont les mêmes que ceux des groupes de 2000 chevaux de l'usine de Vouvry. Ils possèdent aussi le dispositif limitant le champ d'action du servomoteur.

(A suivre).

Divers.

Concours de plans pour la construction d'une grande salle de réunions et d'un restaurant d'été, à Neuchâtel¹.

Rapport du jury.

Le jury désigné pour l'examen des projets de concours s'est réuni, les 8 et 9 juillet 1908, à Neuchâtel. Il constate que les 29 projets suivants ont été remis en temps voulu à la Direction des travaux publics de la ville de Neuchâtel.

I. Grande salle au Jardin anglais, 13 projets.

1. Anglais. — 2. Labor. — 3. Juin 1908. — 4. Simplex. — 5. Sauvons les arbres. — 6. Bastringue. — 7. Dans les arbres. — 8. Z. — 9. Mazette. — 10. Areuse. — 11. Chamois. — 12. Grande salle. — 13. Was nützt das Geld., etc.

II. Grande salle sur emplacements au choix des concurrents, 8 projets.

1. Tout y va. — 2. Terrasse. — 3. Emplacement central. — 4. Rond-point. — 5. Petit rond brun. — 6. Seyon. — 7. Au centre de la ville. — 8. Triangle noir dans un cercle.

III. Restaurant d'été au bord du lac, 8 projets.

1. Seyon. — 2. Lac. — 3. Inconnu. — 4. Margot. — 5. Sgraffito. — 6. Brise. — 7. Quai. — 8. Crêt.

I. Grande salle au Jardin anglais.

Sont éliminés au 1^{er} tour les projets suivants :

N° 9. Mazette n'a pas de plan de situation.

N° 13. Was nützt das Geld, etc. Loin de ménager les arbres du Jardin anglais comme le demandait le programme, ce projet couvre le jardin presque complètement avec son bâtiment.

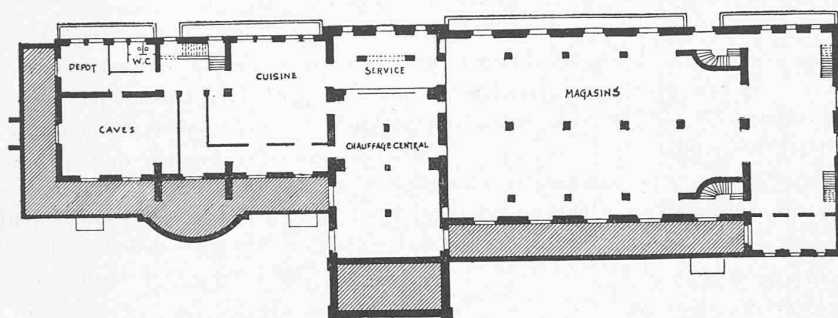
Nos 2. Labor. — 11. Chamois. — 12. Grande salle. Ces trois derniers projets dénotent une étude insuffisante.

Au deuxième tour sont écartés : Nos 1. Anglais. — 3. Juin 1908. — 4. Simplex. — 8. Z.

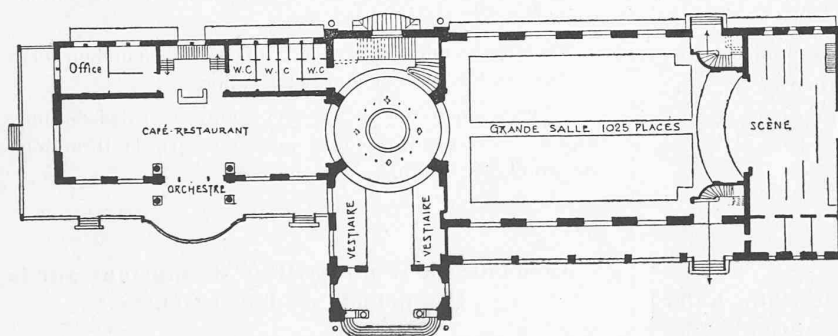
Le jury se plaint à reconnaître dans ces quatre projets quelques dispositions heureuses, mais se voit forcé de les éliminer

¹ Voir N° du 10 mars 1908, page 57.

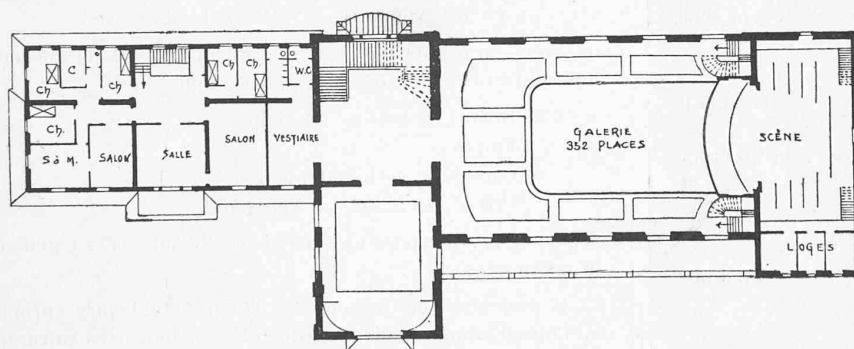
CONCOURS POUR UNE SALLE DE RÉUNIONS, A NEUCHÂTEL



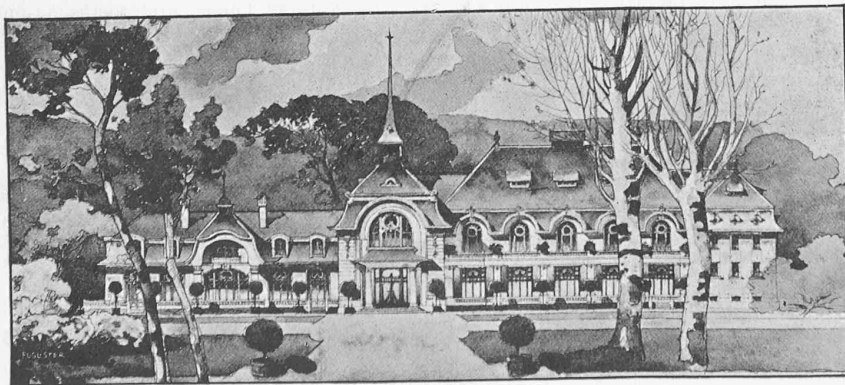
Plan du sous-sol.



Plan du rez-de-chaussée



Plan du 1er étage.



Vue

(Grande salle au Jardin anglais).

1er prix : Projet « Bastringue », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

comme ne répondant pas d'une manière suffisante aux données générales du programme.

Ces éliminations faites, quatre projets retiennent plus spécialement l'attention du jury ; ce sont :

N° 5. *Sauvons les arbres*. L'implantation des bâtiments ménage bien l'avenue centrale du Jardin anglais ; il n'est toutefois pas prévu de jardin spécial pour le café-restaurant.

La disposition du plan du rez-de-chaussée est bien comprise, la grande salle bien aménagée, le café-restaurant bien placé et pratique.

L'entrée principale est trop brutale, il manque un tambour d'entrée ; les W.-C. sont peu accessibles de la salle.

Les façades bien ordonnées donnent cependant trop d'importance aux locaux secondaires ; le motif principal de la façade sur le jardin n'éclaire par exemple que le vestiaire.

Perspective légèrement truquée.

N° 6. *Bastringue*. Le bâtiment est placé dans la promenade d'une façon judicieuse et ménage la libre circulation dans l'allée centrale ; le jardin du café-restaurant est heureusement isolé du reste de la promenade.

Les plans sont clairs, les différents services, grande salle et café-restaurant, bien accusés. Les dépendances de la scène sont trop peu nombreuses et insuffisantes.

La grande salle et le café sont fort bien reliés par le vestibule.

Les façades déchiquetées répondent par trop à la devise *Bastringue*.

En somme, bon projet.

N° 7. *Dans les arbres*. L'entrée principale sur le Faubourg du Lac permet de conserver la façade entière sur la promenade pour le développement du restaurant. Liaison excellente entre la grande salle, le portique et le café-restaurant. Le buffet permet un service rationnel des trois parties du bâtiment.

L'emplacement du vestiaire est bon.

L'absence de tambour protégeant les cages d'escaliers contre le froid est regrettable ; les escaliers gagneraient à avoir leur départ du côté du mur intérieur. La grande salle et la scène sont bien comprises ; les galeries latérales manquent de dégagements ; les places étant largement calculées, il peut être remédié facilement à cet inconvénient.

La façade sur le jardin a un caractère cossu s'adaptant facilement aux traditions neuchâteloises ; celle du côté de l'entrée mériterait une étude plus approfondie.

N° 10. *Areuse*. Etude très brillante, mais dépassant à tous les points de vue les intentions du programme. Le bâtiment empiète d'une manière exagérée sur le Jardin anglais.

Le projet est d'une virtuosité et d'une habileté telles qu'il est difficile de ne pas le mentionner.

D'un commun accord, le jury décerne les primes suivantes :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1 ^{re} prime Fr. 1000 | N° 6. <i>Bastringue</i> . |
| 2 ^{me} » » 1000 ex-æquo | N° 7. <i>Dans les arbres</i> . |
| 3 ^{me} » » 500 | N° 5. <i>Sauvons les arbres</i> . |
- Mention honorable, projet N° 10. *Areuse*.

(A suivre).



Nous reproduisons à la page 217 les principales planches du projet « Bastringue », de MM. Prince et Béguin ; nous publierons dans notre prochain numéro les autres projets primés.

CONCOURS

Programme de concours pour l'étude d'un hôtel des postes et des télégraphes, à Aarau.

Le Département fédéral de l'Intérieur ouvre, entre les architectes suisses ou établis en Suisse, un concours pour l'étude d'un hôtel des postes et des télégraphes, à Aarau, aux conditions suivantes :

On demande :

Les plans du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^e étage, à l'échelle de 1 : 200.

Les façades du côté de la « Bahnhofstrasse » et de la nouvelle rue projetée, à l'échelle de 1 : 200.

Les coupes nécessaires pour l'intelligence du projet, à l'échelle de 1 : 200.

Une partie importante de la façade du côté de la « Bahnhofstrasse » à l'échelle de 1 : 20.

Une perspective.

Aucune dérogation aux échelles indiquées n'est admise.

Les concurrents ont toute liberté quant au mode de représentation de leurs projets. Tous les dessins doivent être envoyés, non encadrés, dans des portefeuilles.

Les projets seront remis au Département fédéral de l'Intérieur, à Berne, au plus tard le 19 décembre 1908, cachetés et affranchis, avec la suscription : « Concours pour l'hôtel des postes d'Aarau ».

Le jury nommé pour l'examen de ces travaux se compose de :

MM. Baumgart, architecte, à Berne ; Flükiger, directeur des Constructions fédérales, à Berne ; Recordon, architecte, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich ; Stäger, inspecteur général des postes, à Berne ; E. Vischer, architecte, à Bâle.

Les membres du jury ont accepté leur nomination et approuvé le présent programme.

Une somme de fr. 10,000 est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes et pour l'achat, le cas échéant, de six projets au maximum.

Le jury est chargé de fixer le montant des différents prix et des sommes à affecter aux achats.

Le verdict du jury sera publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Après leur classification par le jury, tous les projets seront exposés publiquement à Berne pendant deux semaines.

Les projets primés deviennent la propriété du Département fédéral de l'Intérieur. Celui-ci pourra les utiliser comme bon lui semblera pour la construction. Il se réserve également toute liberté au sujet de l'élaboration des plans définitifs, ainsi que pour le choix des personnes qu'il chargera de la direction des travaux.

Les façades doivent présenter un caractère en rapport avec la destination de l'édifice, mais sans recherche de luxe ; il devra être tenu compte autant que possible des conditions locales.

On attache une importance toute spéciale à un bon éclairage de tous les locaux, corridors et escaliers.

Le programme détaillé de ce concours, avec 3 plans annexés, sera mis à la disposition des intéressés par la Direction des constructions fédérales, à Berne.

Concours pour un pavillon de musique sur la Promenade du lac, à Genève.

Le jury nommé par le Conseil administratif pour examiner les projets du concours ouvert pour l'élaboration des plans d'un pavillon de musique à construire sur la Promenade du lac s'est réuni au Palais Eynard les 18 et 19 septembre 1908.

Nous rappelons que le jury, présidé par M. le conseiller administratif Imer-Schneider, était composé de

- MM. Dufaux, conseiller municipal,
Fulpius, » »
Camoletti, architecte, à Genève,
Prince, architecte, à Neuchâtel,

ces deux derniers présentés par la Société suisse des ingénieurs et architectes.

17 projets ont été présentés. A l'unanimité, le jury a proposé au Conseil administratif d'attribuer les récompenses suivantes :

1^{er} prix : Fr. 1000, MM. Revilliod et Turrettini, architectes, à Genève.

2^e prix : Fr. 900, MM. Fatio et Thiers, architectes, à Genève.

3^e prix : Fr. 700, MM. de Rham et Peloux, architectes, à Lausanne.

4^e prix : Fr. 400, MM. Monod et Laverrière, et MM. Tailens et Dubois, architectes, à Lausanne.

Le Conseil administratif a ratifié ces propositions.

L'exposition des projets présentés a lieu, au palais Eynard, du lundi 21 septembre au samedi 3 octobre 1908, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Concours pour une école primaire à Monthey (Valais),

Le jury nommé pour le concours d'une école primaire à Monthey, composé de MM. F. Isoz, H. Baudin et J. Dufour, s'est réuni les 9 et 10 septembre pour examiner les 109 projets présentés.

Il a attribué un 1^{er} prix (800 fr.) au projet *Vérité*, de MM. H. Garcin & Ch. Bizot, architectes, à Genève ; un 2^e prix (700 fr.) au projet *Colin-maillard*, de M. J. Kaufmann, architecte, à Zurich ; un 3^e prix (500 fr.) au projet *Pour chez nous*, de M. Ed. Chevallaz, architecte, à Genève.

Il a en outre attribué des mentions aux projets suivants : *Au caractère du pays*, *Fontaine de Jouvence*, *Eclairage Sud-Est* et *Fendant rouge* dans un cartouche.

L'exposition des projets a lieu du 13 au 27 septembre au château de Monthey.

NÉCROLOGIE

† Maurice Wirz.

D'origine zurichoise, Maurice Wirz était né à Vevey en 1847. Il suivit les collèges de Vevey et de Berne, puis entra à l'Ecole spéciale de Lausanne, dont il sortit avec le diplôme d'architecte. Il se rendit ensuite à Paris où il entra à l'atelier d'un architecte de grand talent, M. Lessonfâché. La guerre de 1870 l'obligea de rentrer à Lausanne où il travailla quelque temps chez M. Louis Bezencenet.

De 1872 à 1881 il fut l'associé de feu M. Edouard van Muyden et s'occupa de nombreuses constructions, entre autres du collège Gaillard, de la gare du Flon, du manège de l'Eglantine, etc. Mais Paris l'attirait ; il quitta de nouveau Lausanne en 1881 et entra chez M. Pascal, un des premiers architectes de Paris. Ce fut là surtout qu'il eut l'occasion de se familiariser avec toutes les questions de style et de décoration et qu'il acquit cette connaissance si complète de la grande architecture française.

Il revint au pays en 1898, s'établit à la Tour, et ouvrit, à Vevey, un bureau d'architecte.

Il s'occupa de diverses restaurations, de celle de Bessinges, entre autres (1897), de celle du Château de Hauteville (de 1903 à 1904). Il avait fait de l'église romaine de St-Sulpice et de sa restauration une étude approfondie et lui avait consacré une savante et intéressante monographie. Il s'occupa un des premiers de la restauration du Porche des Apôtres de la Cathédrale de Lausanne ; c'est lui qui entreprit les études pour la restauration du temple de Saint-Martin, à Vevey. Il fut l'un des architectes de l'Exposition nationale de Genève en 1896, et dirigea à Genève plusieurs importants travaux artistiques.

Il portait à l'archéologie un intérêt aussi vif qu'éclairé. C'est grâce à lui surtout que fut organisée, à Vevey, en 1897, l'exposition d'objets anciens qui donna naissance au Musée historique du Vieux-Vevey, dont il était resté le conservateur compétent, dévoué et infatigablement complaisant. Il fit partie des Comités de l'Exposition vaudoise de 1901 et du Comité de décoration de la Fête des vigneronns de 1905.

Aucun des domaines de l'art — littérature, peinture, dessin, musique — ne lui était étranger. Il s'occupa beaucoup de musique ; il fut l'un des fondateurs du Chœur d'hommes de Lausanne ; il avait un remarquable talent d'improvisation au piano. C'était un membre très actif de la Société vaudoise des beaux-arts. C'était le délégué de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes à la Commission d'art public de Lausanne, à laquelle il présenta plus d'un rapport remarquable. Il était toujours à la brèche pour la défense du beau et du bien, pour empêcher un acte de vandalisme ou d'enlaidissement. C'était le désintéressement et la probité faits homme. Juge d'un goût très

sûr et d'une parfaite droiture, d'un absolu désintéressement, d'une infinie délicatesse, d'une exquise sensibilité, il fut souvent appelé comme juré ou comme expert dans les manifestations artistiques : concours de fenêtres et de balcons fleuris à Lausanne, fêtes vénitiennes, fête des narcisses. C'était un critique d'art très en forme, d'une entière indépendance, et surtout infiniment courtois et bienveillant. Jamais, le voulant et le sachant, il ne fit de la peine à personne. Nul ne poussa plus loin l'art du conférencier. C'était un émerveillement de le voir, avec un assortiment de crayons de diverses couleurs, faire naître, en l'accompagnement d'instructives observations, l'image d'une pendule, d'une cheminée, d'une console, d'un fauteuil. Le dessin était si exact, si parfait, que les applaudissements partaient d'eux-mêmes. Il fut, en son temps, un fervent alpiniste. C'est lui qui, avec le guide F. Fournier et M. de Frey, fit la première ascension de la Dent Jaune (Dent du Midi). C'était, dans toute l'acception du mot, une nature d'élite. On ne le dira jamais assez.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 3 juillet 1908.

Présidence de M. Gremaud, ing. cantonal, président.

Liquidation des affaires administratives.

M. Gremaud donne un compte rendu sur la visite de l'exposition des projets du pont de Pérolles, à la Grenette, par nos collègues de Berne.

Le président parle ensuite de la conférence donnée par M. Ritter, le 22 juin dernier, sur son projet d'utilisation rationnelle des eaux de la Sarine, et de celle de M. Maurer sur le projet des Eaux et Forêts.

M. Gremaud dit qu'il a cru devoir faire figurer, encore une fois, cette question dans les tractanda, attendu que ces projets font l'objet de toutes les conversations ; il est donc du devoir de la Société de prendre position dans cette question, de la discuter aux points de vue technique, hygiénique et esthétique, et de manifester son opinion à ce sujet.

Le président donne en premier lieu la parole à M. Maurer, auteur du projet des Eaux et Forêts.

Ce dernier informe qu'il donnera prochainement, par l'organe de *La Liberté*, sa réponse à la lettre ouverte adressée par M. Ritter aux autorités fribourgeoises.

Au point de vue technique, M. Maurer fait remarquer qu'on n'a fait aucune difficulté de reconnaître que le projet des Eaux et Forêts était irréprochable.

Ce sont d'autres préoccupations qui font critiquer ce projet, soit les questions hygiéniques et esthétiques.

Or, celles-ci, M. Maurer estime qu'elles n'offrent pas de difficultés sérieuses ; il a, à cet égard, maintes fois déjà, fait connaître sa manière de voir. Il importe que la Ville de Fribourg et l'Etat entrent en pourparlers pour étudier d'un commun accord les points à résoudre. Il désire instamment que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour sauvegarder le cachet pittoresque que la Sarine donne à notre ville.

Relativement au projet de M. Ritter, M. Maurer fait remarquer que ce projet, qui prévoit deux chutes, un canal ouvert de 1700 m. de long et un tunnel de 150 m. de long, serait incontestablement plus coûteux que le projet des Eaux et Forêts, qui prévoit une seule chute (ce qui est plus avantageux